

½ FOND Open des Maîtres

Samedi 24 et Dimanche 25 Novembre 2012

Piscine	Henri de MONTHERLANT	Bassin: 25 m
Horaires du Samedi	Ouverture des portes: 14h00	Premier départ: 15h00
Horaires du Dimanche	Ouverture des portes: 13h30	Premier départ: 14h30
Engagements	Date limite vendredi 16 Novembre 2012	Extranat

■ Catégories d'âges

C1	25 à 29 ans	1987 / 1983
C2	30 à 34 ans	1982 / 1978
C3	35 à 39 ans	1977 / 1973
C4	40 à 44 ans	1972 / 1968
C5	45 à 49 ans	1967 / 1963
C6	50 à 54 ans	1962 / 1958
C7	55 à 59 ans	1957 / 1953
C8	60 à 64 ans	1952 / 1948

C9	65 à 69 ans	1947 / 1943
C10	70 à 74 ans	1942 / 1938
C11	75 à 79 ans	1937 / 1933
C12	80 à 84 ans	1932 / 1928
C13	85 à 89 ans	1927 / 1923
C14	90 à 94 ans	1922 / 1918
C15	95 et après	1917 et avant

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N, il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

■ Programme

1 ^{ère} réunion	2 ^{ème} réunion
400 m 4 Nages 800 Nage Libre Dames et Messieurs 1500 Nage Libre Dames et Messieurs	400 Nage Libre Dames et Messieurs 200 Papillon Messieurs et Dames 200 Dos Dames et Messieurs 200 Brasse Messieurs et Dames 200 Nage Libre Dames et Messieurs

■ Modalité d'engagement

Les clubs devront engager leurs nageurs sur extranat.fr.

ATTENTION : vous devez valider les bons de commande de vos engagements sur extranat.fr en cliquant sur les « pièces de monnaie », validez la sélection puis validez définitivement. **Sans cette étape les engagements ne seront pas pris en compte.**

Aucun engagement ne sera accepté après cette date. Une start-list paraîtra sur le site du CD75.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation du CD75. Le règlement financier se fera automatiquement sur la somme forfaitaire pour les clubs de Paris.

Pour les clubs Ile de France et hors Ile de France merci d'adresser un chèque à l'ordre de « Comité Ile de France de Natation » au 163 boulevard Mortier 75020 Paris.

Les engagements seront pris en compte après réception du règlement. Les engagements non réglés avant la compétition seront déclarés comme forfaits.

Les forfaits non déclarés avant le mardi précédant la compétition à 17h ne bénéficieront pas de la remise et la totalité des droits resteront acquis au CD75.

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ Droits d'engagements

Individuel => Clubs Parisiens : 7 € Clubs extérieurs : 8 €

■ Engagements au bord du bassin

Pas d'engagements au bord du bassin.

■ Officiels

- 1 à 3 nageurs : pas d'officiel obligatoire,
- 4 à 7 nageurs : 1 officiel obligatoire,
- 8 à 11 nageurs : 2 officiels obligatoires,
- 12 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires.

***A défaut de présenter des officiels, un club peut proposer des bénévoles pour assumer des tâches permettant le bon déroulement de la compétition (informatique, ramassage et distribution des fiches).**